



COMMUNE
DE
RETTTEL
57480

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 11 08

Téléphone : 03 82 83 72 09
Télécopie : 03 82 83 25 95
mairie.rettel@wanadoo.fr

Ouverture de la séance à 20h35 par Jean SCHWENCK, Maire.

En préambule, le Maire annonce aux Conseillers avoir réceptionné la lettre de démission du Conseil Municipal de Madame Annick FELDEN, pour raisons personnelles.

Aucun commentaire n'a été fait.

Abordant le premier point à l'ordre du jour, le Maire précise que la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe concerne le poste occupé par Mr Mancinelli et demande à l'Assemblée s'il y a des questions à ce sujet. Aucune question n'ayant été formulée, le Maire a proposé de passer au vote. Résultat : 14 POUR.

Le deuxième point à l'ordre du jour concerne le programme des travaux d'exploitation présenté par l'ONF et l'état prévisionnel des coupes. Mme ORTH s'interroge sur le plus de volume de bois d'œuvre par rapport à l'an passé (135 m³ contre 89 m³). Jean SCHWENCK estime que c'est sensiblement pareil.

Le vote a donné comme résultat : 14 POUR.

Concernant la motion en faveur des Agents ONF, le Maire évoque les mesures de la Révision Générale des Politiques Publiques qui concernent notamment l'ONF et propose d'approuver la motion.

Résultat du vote : 14 POUR.

Le troisième point à l'ordre du jour concernait des décisions modificatives à prendre. Il s'agit en fait de retirer 28000 € du compte 2315 – 51 et d'en affecter 8000 € pour la confection d'un auvent pour les vestiaires du terrain de Foot, et les 20000 € restant en section Fonctionnement. Monsieur Junger demande à quoi correspondent ces 20000 €. Jean SCHWENCK lui répond qu'il s'agit de couvrir le salaire supplémentaire et demande de passer au vote.

Résultat : 14 POUR.

Le dernier point à l'ordre du jour concernait le projet d'implantation d'une Gendarmerie sur la Commune.

Jean SCHWENCK précise d'emblée que Rettel n'a jamais été demandeur, mais sollicité. Les arguments ne manquent d'ailleurs pas, surtout par rapport à la disponibilité des terrains et à leur position. Une première prolongation d'un an avait été accordée à la Commune pour se déterminer par rapport à la demande de la Gendarmerie Nationale (du 31/12/2007 au 31/12/2008). Le Maire ajoute que sans réponse d'ici à la fin de ce second terme, le projet serait définitivement clos et sans aucun doute perdu pour le Secteur.

Monsieur ANDRE pose la question du coût estimatif. Réponse de Jean SCHWENCK : 2 millions d'euros. Monsieur ANDRE rétorque : « en Février, vous avez annoncé 3 millions ».

Jean SCHWENCK rassure et assure que le dossier ne sortira en aucun cas du cadre de l'Article 93, soit 2 millions d'euros.

Monsieur ANDRE insiste, demande si une étude a été faite et demande une estimation du coût exact du projet. Jean SCHWENCK rappelle qu'au stade actuel, le projet est réalisable uniquement s'il entre dans les critères fixés par la Loi, et s'engage à mener à terme l'opération uniquement si elle s'autofinance.

Monsieur ANDRE affirme alors : si Rettel décide d'aller plus loin, alors Rettel sera engagé ! Le Maire lui demande de quelle façon la Commune serait engagée. Réponse de l'intéressé : « Par le décret. ».

Cela n'a pas de sens, rétorque Jean SCHWENCK, c'est le décret qui fixe les coûts, et de demander à chacun de se déterminer en fonction de sa propre conscience.

Monsieur JUNGER intervient et demande pourquoi le projet ne serait pas repris dans le cadre de l'intercommunalité. Le Maire rappelle que pour le moment, seule la Commune de Rettel est en mesure de mettre les terrains convenables à disposition, précise qu'à un moment donné il faudra poser la question en ajoutant que le but restera toujours une construction avec un autofinancement sans bénéficiaires.

Monsieur ANDRE ne voit pas l'intérêt d'une telle opération. Jean SCHWENCK rappelle encore que le décret 93 précise que c'est la Collectivité qui doit assurer la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur ANDRE insiste en affirmant que la Commune serait engagée, se demande pourquoi faire une telle opération si elle n'apporte rien et si ce n'était pas plutôt à l'Etat qu'aux Communes de réaliser des Gendarmeries. « Bonne question » a rétorqué le Maire tout en s'interrogeant sur le fait que l'on puisse affirmer qu'une gendarmerie n'apportait rien à l'intérêt général. La discussion s'est encore poursuivie un moment puis Mr ANDRE a demandé pourquoi tous les élus n'avaient pas de dossier et de dénoncer un blocage. Jean SCHWENCK a affirmé qu'il n'y avait pas de blocage puisque le dossier était à construire.

Mr ANDRE a fini par demander un ajournement, aussitôt refusé par Jean SCHWENCK, considérant qu'il s'agirait là d'un renoncement. Mr JUNGER a alors demandé des explications sur une éventuelle solution n° 2. Le Maire a finalement mis fin aux discussions en appelant au vote dont voici le résultat :

POUR : 8

CONTRE : 5 (Mme ORTH, Mrs ANDRE, JUNGER, LEIDIG et MERSCH)

ABSTENTION : 1 (Mme BOCK).

Mr ANDRE se demande qui connaît le dossier dans l'Assemblée. Mr URBINSKI lui rétorque, « Nous, certainement mieux que vous ».

Mr Jean SCHWENCK annonce que l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos.

Fin des débats.